



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Marne

Commune : Fismes

Autres communes :

R500

Appellation : Eglise Sainte Macre

Monument(s)

Appellation : Eglise Sainte Macre

Protection : classement

Arrêté : classement le 18/11/1919

Étendue de la protection : Eglise : classement par arrêté du 18 novembre 1919

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.